

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 avril 2009 de M. Simon Brandt: «Les bouquets de fleurs et arrangements floraux font-ils également l'objet d'économies?»

TEXTE DE LA QUESTION

Par souci d'économies, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) a récemment décidé d'arracher des massifs de roses et de plates-bandes sur le domaine public de la Ville (parcs, allées, etc.). Cette décision abrupte et non concertée a suscité l'incompréhension de nombreux citoyens de la Ville.

Quel est le montant des économies attendues par cette mesure?

Quel est le montant annuel des divers bouquets de fleurs et arrangements floraux utilisés par le conseiller administratif chargé du SEVE (décoration, cadeaux, représentation, etc.)? (Chiffres ventilés s.v.p.)

Compte-t-il également faire des économies sur ce poste?

Quelles sont les lignes budgétaires concernées par l'entretien et l'achat des massifs de fleurs sur le domaine public et par l'envoi des bouquets et arrangements floraux?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif souhaite saisir l'occasion de cette question pour informer le Conseil municipal de la politique relative au fleurissement développée par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE).

En effet, dans le cadre de sa réorganisation et avec le souci d'une gestion optimale de ses ressources internes, tant en personnel qu'en matière de budget, le service a entrepris une réflexion sur l'ensemble du fleurissement des espaces verts de la Ville, site par site.

Rosiers

Certains massifs sont dispersés dans les parcs et très souvent inadaptés au site, à la suite de l'évolution des aménagements paysagers environnants ou du développement des grands végétaux (plantes à l'ombre et en concurrence avec des arbres).

C'est pourquoi plusieurs plates-bandes isolées ont d'ores et déjà été supprimées au profit des grandes roseraies qui abritent plus de 40 000 rosiers (parc La Grange, quai Gustave-Ador, parc des Franchises).

Ce regroupement des rosiers sur trois sites principaux permet l'application des techniques de la gestion différenciée, respectant ainsi les principes du développement durable.

Par ailleurs, l'espace vert du quai Gustave-Ador, situé entre Baby-Plage et l'entrée du parc La Grange, est maintenant libre des plantations de rosiers. Cette grande surface permet de centraliser les installations temporaires des manifestations pendant la belle saison, notamment les Fêtes de Genève, sans nuire à l'ensemble des aménagements du quai.

L'espace ainsi libéré répond également aux besoins du public et de l'opération «chaises longues», en offrant une surface de détente supplémentaire au bord du lac, peut-être dans l'attente d'une grande plage à cet endroit.

La diminution des massifs sur cette rive a été finalement moins importante que prévue, le magistrat ayant pris en considération l'avis d'une partie de la population. Il en résulte une réduction de la charge d'entretien relativement faible, d'un montant de 30 000 francs dans la rubrique 314.010 «Entretien des espaces verts».

La Ville de Genève continue donc à fleurir la partie de la rive gauche qui se trouve sur son territoire, alors que sa voisine, Cologny, commune littorale du lac elle aussi, a renoncé depuis des lustres, de la Nautique à la rampe de Vésenaz, aux massifs floraux ou autres formes de fleurissement.

Fleurissement saisonnier

A l'instar des plates-bandes de rosiers, les modifications apportées au fleurissement saisonnier des espaces verts sont liées à une meilleure répartition des ressources à disposition et non pas à un souci d'économie.

Certains massifs sont déplacés pour des raisons esthétiques, afin d'être en position stratégique et en adéquation avec le génie du lieu (parcs Moynier, Mon-Repos et La Grange).

Par ailleurs, des massifs sont supprimés ou réduits en raison de l'évolution des aménagements paysagers voisins ou de la mise en place de la gestion différenciée sur certains sites, avec une hiérarchisation dans la qualité des espaces verts considérés (parcs Beaulieu, William-Rappard et promenade de Warens).

La densité des plantations est augmentée afin d'assurer une décoration fleurie plus dense, pour un meilleur effet dans la saison. A titre d'exemple, le SEVE a produit 85 500 plantes pour la décoration estivale en 2008 et plus de 100 000 plantes en 2009.

Enfin, rappelons que, depuis 1999, le SEVE a entrepris une politique de diversification des plantes de massifs (environ 200 types de plantes différentes en 1999 et plus de 300 aujourd'hui).

Des études sont actuellement menées, en collaboration avec tous les acteurs concernés, notamment le Service d'aménagement urbain et de la mobilité et les partenaires des contrats de quartier, afin d'établir une stratégie du fleurissement de la Ville. Le SEVE fait également appel à des mandataires extérieurs afin de l'appuyer dans cette démarche que l'on pourrait résumer par le slogan «Fleurir mieux».

Ces évolutions dans le fleurissement des espaces verts feront l'objet de communications ciblées auprès des habitants.

Décorations des manifestations

Les prestations fleuries du SEVE participent à l'image de marque de la Ville de Genève à l'occasion de manifestations les plus diverses.

En 2008, cette activité représentait une valeur de 144 086 francs intégrée aux comptes de la Ville de Genève.

Elle se découpe de la manière suivante:

- prestations à des tiers (administrations cantonales ou fédérales, organisations internationales).
Facturation externe, rubrique 434.110, «Prestations de services en faveur de tiers», représentant: 2,9%;
- prestations aux services municipaux
Imputation interne, rubrique 492.540, «Décorations florales-manifestations», représentant: 42,6%;
- prestations gratuites aux associations ou organisations subventionnées par la Ville de Genève et dûment autorisées par le Conseil administratif ou le conseiller administratif délégué.
Gratuité, rubrique 434.900, «Gratuité décorations florales», représentant: 54,5%.

Il est à noter que le nombre total de manifestations fleuries par le SEVE (décorations, bouquets, arrangements floraux) a diminué de 45% depuis 1999, date de l'arrivée du nouveau magistrat.

Sur ce dernier point, on peut dès lors reconnaître que la politique menée par ce dernier a été radicalement différente de celle de son prédécesseur.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 2 septembre 2009.